



UN POINT VOIRIE

Depuis mi-septembre, le programme de voirie 2020 est démarré. La route de Bretet, de Oulmes direction la Grande Lombardière, de Oulmes direction Sauvéré, du Champs Roi, de la Douterie, de la Maison Neuve et de la Lièze sont en cours de réfection pour mettre un bicouche clouté sur la chaussée.

Un puits perdu est en cours de réalisation à l'intersection de la rue des Cours et de la rue de l'Abbaye pour mieux gérer les écoulements d'eau.

Du débarnage est prévu rue de la Chevalerie pour permettre à l'eau de mieux s'écouler au bord de la chaussée.

L'entrée du lotissement des Ecluzis sera mise en état pour un meilleur accès et le trottoir rue des Groies devant l'arrêt de bus sera revu (bicouche).

Des "chicanes provisoires et amovibles" sont mises en place rue de l'Autise avant l'implantation définitive et la réalisation des travaux de voirie, pour la sécurité de tous.

Pendant cette période de travaux merci de respecter les déviations installées.

CIMETIÈRE

Suite aux avis publiés par voie d'affichage sur les différents panneaux municipaux ainsi qu'à l'entrée des cimetières communaux de Nieul-sur-l'Autise et de Oulmes, la procédure de reprise des tombes en état d'abandon a débuté en 2017 et va se terminer à la fin de l'année. Après l'expiration du délai de trois ans, si les concessions concernées sont toujours en état d'abandon, un 2^{ème} procès-verbal sera dressé et notifié par affichage si les intéressés ne sont pas identifiés. Le secrétariat de la mairie se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement concernant cette procédure.

URBANISME

Petit rappel :

Une **déclaration préalable de travaux** est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation et que celui-ci dépasse un certain nombre de mètres carrés de création de **surface de plancher** et d'**emprise au sol**.



Pour vous aider dans vos démarches,

- **l'architecte des Petites Cités de Caractères tient une permanence en mairie, une fois par mois sur RDV**
- **le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France sont, à votre écoute.**

PERMANENCES DES ÉLUS

Le conseil prend ses marques petit à petit.

Les maires délégués et adjoints assurent des permanences en mairie pour vous accueillir.

Lundi : Sophie MALLET à la mairie d'Oulmes sur RDV le matin
Philippe GÉRÔME à la mairie de Nieul sur RDV l'après-midi
Mélanie MOINARD à la mairie de Nieul sur RDV l'après-midi

Mardi : Jannick COIRIER à la mairie de Nieul l'après-midi

Mercredi : Mathilde RISTOR à la mairie de Nieul sur RDV le matin les semaines impaires

Cathy VIGEANT à la mairie de Nieul l'après-midi

Jeudi : Cathy VIGEANT à la mairie d'Oulmes le matin
Roland OUVREAU à la mairie de Nieul l'après-midi

Vendredi : Mélanie MOINARD à la mairie de Nieul l'après-midi

Mathilde RISTOR à la mairie de Nieul les semaines paires

Samedi : Philippe GÉRÔME à la mairie d'Oulmes sur RDV le matin
Bruno CHAUVET du lundi au vendredi sur RDV à partir de 18h.



RECENSEMENT



Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou auprès de la mairie de la commune où il a élu domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit son anniversaire. Il doit se munir des documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide et du livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. **Il n'est pas délivré de duplicata.**

Commune de RIVES-D'AUTISE

Nieul-sur-l'Autise et Oulmes



FLASH D'INFORMATION

OCTOBRE 2020

N° 10



Mairie principale de Nieul-sur-l'Autise
3 rue Aliénor d'Aquitaine
Tél : 02.51.52.40.12
mairie@rives-autise.fr

Du lundi au vendredi
de 14h00 à 17h30

Mairie annexe d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.52.40.59
accueil-oulmes@rives-autise.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 12h30



Agence postale de Nieul-sur-l'Autise
3 place du Forail
Tél : 02.51.52.19.35
Du lundi au vendredi
de 14h00 à 16h15
Samedi de 9h00 à 12h00

Agence postale d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.00.36.40
Mardi, mercredi,
vendredi, samedi
de 8h15 à 12h00



Permanence des élus

Michel BOSSARD, Maire
Sur rendez-vous
Tél : 02.51.52.40.12

Les maires délégués et les adjoints
Lors de leurs permanences
ou sur rendez-vous
Renseignements en mairie

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Voilà un mois que les enfants et leurs enseignants ont repris le chemin de l'école.

Une rentrée atypique avec la mise en place du protocole sanitaire. Mais une rentrée dans la bonne humeur, où tout le monde était content de se retrouver.

Les enfants qui fréquentent les écoles de Rives-d'Autise sont répartis de la façon suivante :

École Publique de Rives-d'Autise

Site école Camille Vignot

13 PS1/PS2 avec Mme Pascale MÉNARD
23 MS/GS avec M. Laurent BONNAUD
17 CP avec Mme Élise GONZALO

15 CE1 avec Mme Sophie LAURENT (Directrice de l'école), remplacée sur le temps de direction par Mme Anaëlle BOUVET
ATSEM Mme Janick CABON et Mme Anita CHAIGNEAU

Site école Oulmes

20 CE2 avec Mme Anaïs CHEVRIER
25 CM1/CM2 avec Mme Mylène LEBLANC

École privée Saint Ambroise

15 PS/MS avec Mme Coralie BLAINEAU, actuellement en congé maternité et remplacée par Laure CARVALHO
24 GS/CP avec Mme Patricia ROUGEON
22 CE1 /CE2 avec Mme Odile FRAIGNEAU
26 CM1/CM2 avec M. Alain DENIS (Directeur de l'école), remplacé sur le temps de direction par M. Killyan LE MOULLEC
Mme Danièle POUPONNOT, ATSEM, aide les PS MS et GS à l'école.



Le transport scolaire pour les circuits de ramassage et/ou la navette entre les écoles est assuré par la société Sovetours, et géré par la Région. Comme l'année précédente, la navette entre les deux sites de l'école publique est prise en charge par la commune, sous forme d'un remboursement après acquittement de la facture.

Les services périscolaires aussi, ont fait leur rentrée.

Les garderies accueillent les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. Pour le site de Oulmes, l'accueil se fait toujours dans la cantine, le temps que les travaux de la garderie se terminent.

Le service de restauration suit son cours. Les menus ont été définis en lien avec la mairie, le service de restauration et les parents, et ont obtenu l'aval de la diététicienne.

Pour tout renseignement ou en cas d'absence d'enfant, merci de contacter le service administratif au 02.51.52.40.59 ou periscolaire@rives-autise.fr

Un point sanitaire :

Durant le temps scolaire, les enseignants mettent en place un protocole sanitaire. Un protocole est aussi mis en place durant les temps de restauration et de garderie (masques pour les adultes, lavage régulier des mains,...)

Merci aux parents de continuer ce protocole en venant chercher leur(s) enfant(s) masqués !